

Un groupe de travail, relatif au bruit en abattoir était demandé depuis longtemps par le **Snuitam FSU**, cette problématique participant aux conditions de travail difficiles des agents, et par conséquent à la difficulté de recrutement dans ce secteur.

Initialement prévu à l'automne dernier, ce premier groupe de travail qui s'est enfin tenu le 20 janvier a permis d'en faire ressortir des présentations et des échanges enrichissants, et est amené à se réunir deux autres fois lors du 1^{er} semestre de 2022.

Il est composé de représentants du personnel et de l'administration (Direction Générale de l'Alimentation, Direction Générale du Travail et Direction Générale de la Performance Economique), ainsi que de la CARSAT Bretagne, d'inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (ISST), de référents nationaux abattoirs (RNA) et d'un médecin du travail.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Introduction: contexte et objectifs du GT Bruit
2. Approche du bruit et des conditions d'expositions
3. Rappel des obligations réglementaires en matière de conception et d'utilisation
4. Conséquences physiologiques du bruit
5. Données en matière de sinistralité
6. Illustrations de solutions

Les 2 premiers points ont été présentés par le réseau SST. Celui-ci est un réseau pluridisciplinaire qui dispose de compétences en matière de gestes professionnels et d'analyse sur le travail (dimensions physiques, cognitives et psychiques). Ce réseau a su notamment apporter lors de la crise sanitaire un éclaircissement sur une situation inédite et en temps réel.

Le point 3 a été présenté par la Direction Générale du Travail.

Nous n'en avons pas toujours conscience, mais aussi bien les fournisseurs que les constructeurs ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent en matière d'équipements. Ils sont tenus d'apporter des solutions de construction propres à baisser le bruit au maximum, sinon ils s'exposent à des sanctions.

Le point 4 a été abordé par le médecin du travail présent.

La médecine du travail a toute son importance dans cette question du bruit, car celui-ci est un facteur trop souvent négligé dans les sources de pathologies des agents d'abattoir. Hors le médecin de prévention connaît généralement mieux que le médecin traitant les « dangers » auxquels les agents sont exposés.

Enfin, la CARSAT a expliqué la diversité des solutions existantes en matière de lutte contre le bruit, notamment la protection collective ou la lutte à la source.

Ce qu'on peut retenir de l'exposé :

- Il est primordial de faire des relevés de bruit aux différents postes d'inspection.
- À 80 dB(A), on atteint un seuil de nocivité pour une exposition de 8h/jour.
- Il faut prendre en compte la durée d'exposition au bruit, mais aussi l'intensité du bruit, un bruit aigu même très court pouvant être source de perte d'audition.
- Le bruit est une source de fatigue, de stress et de toutes sortes de problèmes de santé.
- En l'absence de tout obstacle, le niveau sonore décroît avec l'éloignement. Il baisse de 6 décibels chaque fois que l'on double la distance à la source.
- Les équipements de protection individuels sont nécessaires mais ne doivent pas occulter l'obligation, notamment réglementaire des employeurs, de faire baisser les sources de bruit par des moyens, parfois simples, de protection collective (isolement anti-vibrations, encoffrement, traitement par des produits acoustiques, cabine insonorisée, etc...).

Le Snuitam FSU se réjouit de la qualité des intervenants et des exposés lors de cette journée riche en informations, qui démontre l'importance de cette problématique pour les agents en poste en abattoir.